

# Taxe d'apprentissage

Soutenez l'École nationale supérieure  
d'architecture Paris-Malaquais



École nationale supérieure  
d'architecture Paris-Malaquais



L'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais est un établissement d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de la Culture.

C'est une école à la fois jeune et héritière d'une longue tradition sur le site historique de l'enseignement de l'architecture. L'école fêtera ses 20 ans en 2021 en consolidant ses objectifs fondateurs :

- > être en constante évolution et interaction avec son environnement ;
- > accueillir des étudiants aux profils variés et leur offrir une vision élargie de la culture et des pratiques de l'architecture intégrant les enjeux écologiques et environnementaux, l'aménagement des territoires, la rénovation urbaine, la conception des espaces publics, la réhabilitation des bâtiments, la recherche et la programmation ;
- > concevoir de nouvelles connaissances et de nouveaux contenus pour embrasser le caractère intellectuel, artistique et technique de la formation et de l'exercice professionnel en architecture et défendre une pédagogie centrée sur la conception architecturale tout en respectant la nécessaire autonomie de ses enseignements théoriques ;
- > être un lieu de débats et d'échanges autour des savoirs de l'architecture, de la ville et de l'environnement à l'échelle parisienne, nationale, européenne et internationale.

Pour poursuivre cette dynamique, nous avons besoin de votre soutien. Le versement de la taxe d'apprentissage est un outil indispensable au renforcement de certaines activités des étudiants.

Cet apport financier contribue de manière directe et significative à la vie quotidienne de l'école et à son développement.

Les étudiants et futurs architectes vous remercient pour votre soutien !

Luc Liogier

Directeur de l'ENSA Paris-Malaquais



## 2019-2020 > L'ÉCOLE EN CHIFFRES

  
**986 étudiants**  
Licence, Master, Doctorat / HMONP

  
**106 diplômés en 2019**  
Diplôme d'État d'architecte

  
**87 enseignants**  
**150 intervenants professionnels extérieurs**

  
**300 rapports de stage** évalués par 30 commissions

  
**80 étudiants en mobilité** dans des universités étrangères (51 universités partenaires)  
**70 étudiants internationaux** en mobilité à l'ENSA Paris-Malaquais

  
**3 laboratoires de recherche** : Architecture, Culture, Société (ACS) ; Géométrie, Structure et Architecture (GSA) ; Infrastructure, Architecture, Territoire (LIAT)

  
**3 ateliers** : fabrication, informatique et photo/vidéo

  
**22 000 ouvrages** en bibliothèque  
**90 abonnements** à des revues

  
Enseignement du projet, détail

## Votre taxe d'apprentissage contribuera à :

- rénover et acquérir les **équipements pédagogiques**, notamment dans les **ateliers** de fabrication, informatique et photo/vidéo
- accroître le **fonds documentaire** et les abonnements de la **bibliothèque**
- financer les interventions occasionnelles de professionnels-enseignants pour des **cursus liés au monde professionnel**
- programmer **expositions et conférences** pour une diffusion de la culture architecturale et la valorisation des travaux des étudiants
- organiser des **visites et voyages pédagogiques**, en France, en Europe et dans le monde
- soutenir les projets de **partenariats** et de **mobilité d'étude** à l'international
- subventionner les **associations étudiantes** très actives dans l'école



Présentation en jury de projets de fin d'études



Exposition des travaux réalisés en projet en fin de licence 2



Les étudiants en visite de l'Hôtel de la Monnaie et Musée du 11 Conti, voisin et partenaire de l'école

## POUR MÉMOIRE

La taxe d'apprentissage, due par toute entreprise pour financer les formations initiales technologiques et professionnelles, est **le seul impôt dont vous pouvez choisir le bénéficiaire**.

Avant le 1er juillet 2020



**Votre taxe d'apprentissage = 0,68%** de votre masse salariale, c'est-à-dire le montant total des salaires soumis aux cotisations sociales et des avantages en nature versés par l'entreprise (primes, gratifications, indemnités, etc.).



**Depuis 2020, 13%** de votre taxe d'apprentissage peuvent être **versés directement à l'ENSA Paris-Malaquais** pour le financement de sa formation initiale, au titre du solde de la taxe d'apprentissage. Le «hors quota» disparaît.



**Comment procéder : formulaire de versement au verso**

Ce bordereau nous est indispensable pour suivre vos versements.

Nous vous remercions de bien vouloir nous le retourner complété avec votre versement **avant le 1<sup>er</sup> juillet 2020**.

**par courrier**

ENSA Paris-Malaquais  
Attention : Florence Quiqueré  
14 rue Bonaparte  
CS 70614  
75272 Paris cedex 06

**scanné par email**

[florence.quiquere@paris-malaquais.archi.fr](mailto:florence.quiquere@paris-malaquais.archi.fr)  
(Directrice adjointe chargée des affaires générales)

**VOTRE ENTREPRISE**

Nom de société .....

Adresse .....

Code postal .....

Ville .....

Personne à informer du suivi du dossier de la taxe d'apprentissage

Mme  M.

Prénom .....

Nom .....

Fonction .....

Tél .....

Email .....

**VERSEMENT**

L'ENSA Paris-Malaquais est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage au titre des 13% de solde de la taxe d'apprentissage.

Ecole nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais  
Etablissement public d'enseignement supérieur  
Code UAI 075 18 71B  
Siret 180 092 215 000 11

**Modalités :**

**Le versement du solde de 13 % de la taxe d'apprentissage doit être effectué avant le 1er juillet directement par les entreprises versantes auprès des établissements d'enseignement.**

**Pour un versement par chèque, merci de libeller le chèque à l'ordre de « Agent comptable de l'ENSA Paris-Malaquais » et de le joindre à ce formulaire.**

**Pour un versement par virement, merci d'utiliser ces coordonnées bancaires :**

IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0052 363 - BIC : TRPUFRP1 - Titulaire du compte : ECOLE ARCHIT. PARIS MALAQUAIS AGENCE COMPTABLE

**Ville et date****Cachet de l'entreprise**

.....